



Le politique et la politique de l'enfance

Par Alain Dubois

L'actualité politique de la Belgique fédérale n'apparaît guère réjouissante : le PS, dans l'opposition au niveau fédéral, se joint à toutes les critiques du programme de la coalition dite « suédoise »¹ ; quant au MR, dans l'opposition francophone², il ne manque pas de faire les comptes et les mécomptes de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles³. Une grande partie des citoyens ne s'y retrouve plus ou perd confiance dans la capacité d'action politique ou, plus positivement, compense par son engagement dans l'associatif. C'est en tout cas ce que montre le baromètre social de l'IWEPS⁴. L'objet de la présente analyse est de clarifier le propre de l'action politique pour, ensuite, poser les bases d'une politique de l'enfance adaptée au contexte actuel.

Le politique comme contrôle de la violence

Le contrôle de la violence est au cœur de l'action politique : c'est la thèse, brillante et simple, défendue par David Runciman dans un de ses derniers ouvrages⁵. Ce faisant, il rejoint la définition de l'activité politique de Max Weber⁶ et, à sa suite, de bien d'autres. Le contrôle de la violence a une dimension « extérieure » - la défense des populations, la prévention des conflits armés - et une dimension « intérieure », celle qui nous intéresse ici.

Le contrôle de la violence à l'intérieur des Etats passait traditionnellement par le monopole de l'usage légitime de la violence physique : seules les forces de l'ordre ont le droit de faire usage de leurs armes, dans des circonstances très précises, toujours sous la responsabilité politique d'un exécutif, un bourgmestre ou un ministre, lequel est censé répondre de ses décisions ou de son indécision. Quelques rares exceptions à ce principe existent, comme la légitime défense ou l'assistance à personne en danger, toujours en respectant le principe de proportionnalité entre la réponse à l'agression et l'agression.

¹ Manière de désigner la coalition formée par le MR, l'Open VLD, le CD&V et la NVA.

² Le gouvernement wallon et de la Communauté française comprend le PS et le CDH.

³ La Région de Bruxelles-Capitale semble relativement épargnée par les critiques libérales.

⁴ Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique. Une présentation de ce baromètre social est disponible dans *La Libre Belgique* du jeudi 20 novembre, pages 4 et 5

⁵ David Runciman, *Politics*, London, Ideas in profile, 2014

⁶ Pour qui l'Etat tend à s'approprier le monopole de l'usage légitime de la violence physique.

La démocratisation de nos sociétés a étendu le champ du contrôle de la violence : les politiques sociales y contribuent en tentant de pacifier les relations de travail et en étendant les protections les plus variées contre les abus de celles et ceux qui sont perçus comme « dominants ». Le travailleur, le consommateur, l'utilisateur des services publics, l'enfant, l'allocataire, ... sont tous plus ou moins protégés contre, dans l'ordre : le licenciement abusif, les malfaçons, l'arbitraire de l'administration, les mauvais traitements, la pauvreté et l'exclusion, ...

Ces protections n'ont généralement pas été accordées à l'initiative des dominants : elles sont le produit de luttes sociales et d'actions collectives. Parfois, l'Etat s'est substitué aux mouvements sociaux pour prendre l'initiative du contrôle des violences sociales faites aux « dominés », notamment lorsque ceux-ci ne peuvent pas prendre la parole : c'est le cas de toutes celles et tous ceux qui ne sont pas en mesure de faire valoir leurs droits, les enfants par exemple.

Les nouvelles formes de violence politique

L'extension du domaine de la lutte, pour paraphraser Michel Houellebecq⁷, a eu un effet paradoxal : celui d'instituer la violence au cœur des décisions politiques relatives au « social ». Un premier tabou est tombé avec Margaret Thatcher et les mesures prises pour réformer la protection sociale en Grande-Bretagne. Le grand compromis instituant la sécurité sociale au sortir de la seconde guerre mondiale a été remis en question : le social n'est plus considéré comme le fondement de la prospérité. Le chancelier allemand Helmut Schmidt a laissé à la postérité une phrase qui a fait mouche dans le débat politique, pour justifier un retournement de politique économique visant à réduire les salaires au risque de comprimer les débouchés des entreprises : « *Les profits d'aujourd'hui sont les investissements de demain et les emplois d'après-demain* ». ⁸

Nous n'en avons pas fini avec ce conflit politique empreint de violence : d'une part, à droite, il s'agit d'accréditer l'idée que l'économique est déterminant ; d'autre part, à gauche, à défaut d'égalité, il s'agit d'agir en rétablissant un semblant d'équilibre fiscal.

Ce conflit justifie le choix des armes : à droite toujours, il sera question de la suppression de la liaison automatique des salaires au coût de la vie (l'index), de la limitation dans le temps de certaines prestations sociales, comme les allocations de chômage, d'augmentation de la durée du travail, ... ; à gauche, il sera question de lier les prestations sociales aux niveaux de revenus, de taxer les plus-values, d'imposer la fortune.

Le discours « de gauche » passerait plus volontiers la rampe si certaines pratiques de gouvernement ne laissaient pas de nous interroger sur l'avenir qui nous est promis :

- le lien des prestations sociales aux revenus, par exemple la taxation des allocations familiales⁹, c'est prendre le risque que les classes moyennes se détournent de la solidarité en les privant du produit de leurs cotisations ;

⁷ Allusion au roman de Michel Houellebecq paru en 1994 aux éditions Maurice Nadeau.

⁸ http://fr.wikipedia.org/wiki/Th%C3%A9or%C3%A8me_de_Schmidt

⁹ En France, François Hollande a dû céder sur la modulation des allocations familiales en fonction des revenus pour offrir un « tabou » à sa majorité parlementaire. C'est en tout cas l'analyse proposée par le quotidien *Libération*.

- la colonisation de l'Etat qui, tôt ou tard, conduit au partage des influences politiques au sein de l'administration, décourage les fonctionnaires compétents qui ont « choisi » de travailler au service du public ;
- le localisme, qui consiste à drainer des ressources publiques au profit de sa commune ou de sa région, au mépris des règles du débat parlementaire sur l'allocation des ressources.

Bref, pour reprendre les critiques de la Cour des comptes sur le budget fédéral et sur le budget de la Région wallonne ¹⁰ : le gouvernement fédéral, « de droite », ignore les budgets nécessaires pour soutenir les dépenses publiques, notamment en matière de justice ; le gouvernement wallon, « de gauche », ignore la sécurité juridique nécessaire pour opérer ses arbitrages et déposer un budget crédible.

La place de la politique de l'enfance dans la refondation de l'action politique

Comment en sortir ? « *On ne peut pas faire comme si l'individu n'était pas au centre, comme si l'économie était toujours nationale, comme si la société était monocolore, comme si l'Etat décidait de tout* ». ¹¹

Nous ne pouvons plus ignorer la même condition humaine qui nous relie aux réfugiés de Lampedusa ou d'Haïti, aux victimes des gangs et des cartels du Mexique ou de Colombie, aux populations déplacées de la Région des Grands Lacs ou de Syrie. Notre commune humanité appelle le relais politique de nos gestes quotidiens de solidarité : pour suivre François Dubet toujours, le politique doit créer les scènes ou les espaces d'expression de la fraternité.

L'exigence d'individualisme ne peut être abandonnée au seul libéralisme économique et à l'économie de marché. Il s'agit de reconnaître que « *ce qui est vécu comme un choix se voit accorder une grandeur éthique supérieure à ce qui est vécu comme un héritage (...)* » ¹².

Dans le domaine qui nous occupe prioritairement, celui des politiques de l'enfance, le CERE plaide pour développer les grandes options suivantes, apolitiques au sens politique du terme :

- la formation d'un Etat social investisseur ¹³, qui transfère massivement des ressources vers l'éducation et l'accueil du jeune enfant (EAJE) ;
- la limitation du contrôle social sur les parents, en vérifiant l'accès effectif et concret des familles aux services de soutien et d'accompagnement ... et en s'inquiétant des signes de mauvais traitements (absences scolaires, mendicité, ...). Une prévention réellement active et bienveillante pourrait prendre progressivement la place du contrôle des responsabilités parentales ;
- la reconnaissance des services d'EAJE, innovants, accueillants, ouverts à la diversité des situations sociales, des cultures et des projets familiaux, comme les haltes accueil... en passant à des modalités contractuelles de subventionnement pour laisser la place à la diversité des projets nés de l'engagement associatif ;

¹⁰ « *La Cour des comptes très critique pour le budget fédéral* », *Le Soir*, lundi 24 novembre 2014, pages 6 et 7.

¹¹ François Dubet, *La préférence pour l'inégalité. Comprendre la crise des solidarités*, Paris, Le Seuil, 2014, « La République des idées », page 79

¹² François Dubet, *op. cit.*, page 72

¹³ <http://www.cere-asbl.be/spip.php?article285>

- le soutien aux pouvoirs locaux qui abandonnent leur rôle de contrôle et de soumission politique de l'associatif au profit de l'animation de réseaux de services et de projets sur leur territoire ... en s'assurant de la participation de toutes et tous aux coordinations locales.

Il s'agit de prendre au sérieux l'engagement dans l'associatif et la revendication d'une démocratie délibérative qui associe les citoyens à la décision politique.

Alain Dubois,
Le 24 novembre 2014

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles

